Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
Boston Public Library

http://www.archive.org/details/lettredemonseign03cond

LETTRE
DE MONSEIGNEVR le Prince, à Monsieur le Mareschal de Bois-Dauphin.

Pour l'eslargissement du sieur de Friaise.

M. DC. XV.

Acc 84-546(42)

LETTRE DE MONSEIGNEVR LE PRINCE, A MONsieur le Mareſchal de Bois-Daufin.

MOnſieur i'ay ſceu que l'ō a pris & retenu à Chartres, vn Gentil-homme des miens, nommé Friaiſe, auec des lettres, a de mes amis, ayāt commiſſions & aduēus pour le ſeruice du Roy, & lequel depuis l'on a mis entre les mains de Meſſeigneurs de la Court, pour luy faire faire ſon procez. Cela eſtant i'ay iuſte occaſion de me plaindre, ayant bien voulu faire tenir celle cy par mon trompette, que ie vous enuoye expres, pour vous ſuplier d'eſcrire au Parlement, a-

fin qu'il differe & ne passe outre, au iugement de la personne dudict Friaise, pour ce que si vous commencez & portez les affaires par les voies extraordinaires, & qui se doiuent regler par les voies de la guerre Ie vous denonceray comme ie vous signifie, que les premiers que l'on prendra tenant le parti contraire a sa Majesté, ie les feray traiter auec la mesme rigueur dont vous leur ferez exemple bien, que ie serois marry d'y apporter des le cõmencement, principallement a l'endroit de personne de qualité, & dont ie ne vous veux dire autre chose, sinon que vous sçauéz assez iuger de l'importance, vous qui auez autãt d'experience aux affaires de la

guerre, que de merite & de vertu, ie ſeray touſiours bien aiſe d'auoir occaſion que vous me croyez

Vous pourrez aduertir ſa Majeſté de la preſente, auant que le Parlement paſſe outre, auquel vous pouuez faire entendre & aduertir, qu'auez enuoyez en Cour, car autrement ſans doutte, qui & de quel qualité que ce ſoit, a mon regret ſera par moy traicté comme le ſieur de Fraiſe à Paris.

Voſtre affectionné ſeruiteur,
H. DE BOVRBON.

Reſponce à Monſeigneur le Prince.

MOnſeigneur, voſtre lettre du 4 de ce mois ma eſté rendue par voſtre trompette, ie n'ay point ſçeu le ſuject pour lequel le ſieur de Friaiſe a eſté retenu à Chartres & ſi cela auoit eſté faict par mõ commandement, ou par quelqu'vn des miens, ie m'efforcerois de vous en rendre conte & donner toute ſatisfaction, Ie ſuis icy auec bonne compaignie pour cõmander aux armées de ſa Majeſté, ſuiuant le pouuoir dont elle m'a honoré affin de m'oppoſer a ceux qui voudroient entreprendre cõtre ſon ſeruice, & troubler le repos de ſes ſujects, & n'ay aucun pouuoir ſur ce qui deſpẽd

de la Iuſtice du Parlemẽt, pour en haſter ou retarder le cours, de façon que ie ne vois point que le ſeruice du Roy que vous deſirez de moy peuſt rien auãcer pour ce regard, ſinon de faire parroiſtre que i'aurois eſtendu mõ pouuoir plus que ie ne deuois, ſi vos armées ſont leuees que contre ceux qui sõt contraires a ſa Majſté, il ne faut point douter qu'elle ne les aduoue, luy ayant faict entẽdre la ſincerité de vos actions, & qu'elle ne vous donne tout contentemẽt, pour le particulier dudit Friaiſe. C'eſt pourquoy i'eſtime qu'auec plus d'effect, vous vo⁹ pouuez adreſſer a elle vous ſuppliant croire que le ſeul ſeruice du Roy, exepté

ie vous teſmoigneray en toute occaſion que ie ſuis, Monſeigneur.

Du camp de Meaulx, ce 5. Septembre.

Voſtre S. De la Val.